

Schéma d'organisation des écoles Commune de Gières

Du mardi 2 juin au vendredi 3 juillet 2020

Ce plan d'organisation a pour objectif de présenter les conditions d'accueil des enfants dans le respect strict des règles sanitaires.

Il est établi en fonction du protocole sanitaire de l'Éducation Nationale, des moyens humains et matériels de la Mairie et des organisations scolaires proposées par les directrices d'école.

Il prend en compte les nouvelles directives du Ministère de l'Éducation Nationale ainsi que les évaluations réalisées pour la première période de déconfinement, du 14 au 31 mai 2020.

Mise en œuvre du protocole sanitaire

Les enseignants des écoles, les agents de la Mairie s'engagent à organiser l'accueil des élèves dans le respect strict des règles sanitaires prévues par le Protocole Sanitaire de l'Éducation Nationale :

<https://www.education.gouv.fr/media/67182/download>

Il est prévu que les entrées aux écoles ainsi que les espaces intérieurs et extérieurs de chaque école seront aménagés et balisés afin d'assurer le flux des personnes dans le respect des règles sanitaires et de la distanciation physique d'un mètre. La Rue de l'Isère entre rue Pasteur et Place de la République sera fermée à la circulation aux heures d'entrées et de sorties le matin et le soir.

Il est conseillé aux parents d'accompagner leurs enfants à pied jusqu'au portail en respectant la distanciation physique. Les vélos sont proscrits, compte tenu de l'organisation des cheminements à l'intérieur des cours.

Il est prévu que le nettoyage et la désinfection des locaux accueillant les élèves seront réalisés à raison de 2 fois par jour : une attention particulière sera accordée aux points de contact (poignées, rampes,...) ainsi qu'à tout mobilier et matériels à usage des personnes.

Il est prévu que chaque directrice d'école pourra à tout moment prendre la température des élèves grâce à un thermomètre frontal sans contact.

Il est prévu que les directrices d'école, les enseignants et les agents de la Mairie en charge de l'encadrement des élèves mettent en œuvre les dispositions nécessaires au respect de la distance physique et des gestes barrières par :

- un rappel constant et de manière pédagogique de ces consignes aux élèves
- la mise en œuvre d'un lavage de mains régulier : à l'entrée et à la sortie de la salle de classe, avant et après les repas, avant et après chaque passage aux toilettes, après avoir toussé et s'être mouché
- l'interdiction du prêt de matériel entre élèves
- la ventilation des locaux toutes les 2 heures

- l'obligation du port du masque pour tous les adultes
- la mise à disposition dans le bureau de la directrice de masques pour enfants pour les familles qui le souhaitent

Il est prévu qu'un enfant présentant des signes de maladie soit immédiatement isolé à l'infirmierie prévue à cet effet au sein de l'école : ses parents devront immédiatement venir le récupérer à l'école. Si un cas de COVID19 est avéré dans une école, les parents concernés seront informés du protocole à suivre.

Il est interdit aux parents de pénétrer à l'intérieur de l'école.

1. Accueils scolaires maternelle et élémentaire : dispositions générales

La reprise des écoles, progressive depuis le jeudi 14 mai 2020, est généralisée à partir du mardi 2 juin.

Le retour à l'école sur un principe de volontariat reste possible jusqu'à la fin de l'année scolaire : dans la mesure de leurs moyens, les parents peuvent choisir de continuer l'enseignement à distance mis en place par les enseignants.

Le respect des gestes barrières et de la distanciation physique continue de conditionner l'accueil des élèves et leur répartition en groupes classe.

Chaque groupe classe des écoles maternelles est constitué d'un effectif maximal de 10 enfants. Il est encadré par une enseignante et une A.T.S.E.M ou un animateur.

Chaque groupe classe de l'école élémentaire est constitué d'un effectif de 10 à 15 enfants et est encadré par 1 enseignant.

Les directrices d'école ont établis un calendrier pour organiser jour après jour la venue de ces groupes classe.

L'organisation des groupes classe prendra en compte les organisations familiales en permettant l'accueil des fratries les mêmes jours d'école et en proposant des départs et des arrivées à la même heure, matins et soirs : cet accueil est alors assuré par les équipes d'animation périscolaire.

Par contre, il n'est plus possible pour les équipes d'animation périscolaire de gérer l'accueil des fratries le midi : les parents doivent alors attendre leur deuxième enfant à la grille de l'école.

L'accueil des enfants dont un parent au moins exerce une activité professionnelle prioritaire, continuera à être facilité et autorisé à chaque jour d'ouverture d'école.

La liste des professions prioritaires a été établie par Monsieur le Préfet : les familles devront fournir les justificatifs nécessaires.

Pour l'autre parent une attestation de l'employeur ou une attestation sur l'honneur de l'impossibilité de télé-travailler sont demandées.

La décision d'accueillir ces enfants dans ces conditions, relève de l'autorité de chaque directrice d'école.

Des arrivées et départs échelonnés sont mis en place par les directrices : il est obligatoire pour les parents de respecter les horaires qui leur auront été communiqués.

Les services de Vercors Restauration fournissent les repas collectifs froids pour les enfants inscrits à la restauration scolaire.

Les services de Vercors Restauration fournissent aussi les goûters pour les enfants inscrits aux Accueils périscolaires du soir.

Organisation accueil scolaire : école élémentaire René Cassin

A partir du 2 juin 2020, des plannings ont été établis et communiqués par le site de l'école ou le panneau d'affichage. L'arrivée des élèves se fera de manière échelonnée ; pour des raisons d'organisation, les parents veilleront à bien respecter les créneaux proposés à chaque groupe classe.

De manière générale (à partir du 02/06):

Matin : accueil de 8h00 à 8h40 / sortie de de 11h00 à 11h40

Après-midi : accueil de 13h20 à 14h00/ sortie de 16h20 à 17h00

Organisation accueil scolaire : école maternelle René Cassin

A l'issue du sondage, toutes les familles qui le souhaitent peuvent remettre leur enfant à l'école selon le principe suivant et dans la limite de 10 élèves par classe :

- Les élèves des familles prioritaires sont accueillis tous les jours.
- Les élèves de Grande section sont accueillis selon un roulement
- Les élèves de Petite et Moyenne section dont les parents en ont fait la demande sont accueillis 3 journées minimum d'ici les vacances scolaires .

Les accueils et sorties se font au portail de l'école aux horaires suivants :

8h20 : élèves de Carmen Sutter

8h30 : élèves de Gersende Vuillamy

8h35 : élèves de Stéphanie Breysse et Linda Déghia

8h40 : élèves de Sylvie Rufflet et Linda Déghia

11h30 : sortie

13h30 : accueil

16h20 : élèves de Carmen Sutter

16h30 : élèves de Gersende Vuillamy

16h35 : élèves de Stéphanie Breysse et Linda Déghia

16h40 : élèves de Sylvie Rufflet et Linda Déghia

Organisation accueil scolaire : école maternelle Georges Argoud Puy

A l'issue du sondage, toutes les familles qui le souhaitent peuvent remettre leur enfant à l'école selon le principe suivant :

- Les élèves des familles prioritaires sont accueillis tous les jours.
- Les élèves de Grande section sont accueillis 2 jours par semaine : le lundi et le mardi ou bien le jeudi et le vendredi.
- Les élèves de Petite et Moyenne section seront accueillis 4 journées d'ici les vacances scolaires deux fois 2 jours consécutifs.

Les accueils et sorties se font au portail de l'école aux horaires suivants :

8h10 / 8h20 : élèves de GS

8h20 / 8h30 : élèves de PS et MS

11h10 / 11h20 : élèves de GS

11h20 / 11h30 : élèves de PS et MS

13h10 / 13h20 : élèves de GS

13h20 / 13h30 : élèves de PS et MS

16h10 / 16h20 : élèves de GS

16h20 / 16h30 : élèves de PS et MS

2. Accueils périscolaires élémentaires et maternelles : dispositions générales

Afin de veiller au respect des règles sanitaires, il est prévu de renforcer le nombre d'animateurs présents durant chaque accueil périscolaire : les taux d'encadrement sont revus à la baisse.

Tous les personnels et agents de la Mairie ont suivi une formation sur la mise en œuvre du protocole sanitaire dans les jours précédant la réouverture. Ils ont chacun à leur disposition masques et gel désinfectant.

Tous les personnels et agents de la Mairie sont garants de la mise en œuvre du protocole sanitaire lors de tous les temps périscolaires.

L'organisation des temps périscolaires se déroulera de la même manière que celle du temps scolaire : l'encadrement du groupe classe est assuré par un même animateur.

L'organisation des temps périscolaires est tributaire de l'effectif total d'enfants présents à chaque accueil : certaines dispositions pourront évoluer.

Les inscriptions aux temps périscolaires se feront dans le respect des délais habituels, via Internet sur le Portail Famille : https://portalssl.agoraplus.fr/gieres/portail_display.home

Pour toute information, les parents peuvent contacter le secrétariat du Service Scolaire et Périscolaire par téléphone au 04-76-89-69-14 ou par mail à : periscolaire@gieres.fr.

Navette

Toutes les navettes de ramassage sont annulées.

Accueil périscolaire matin et soir des Écoles Maternelle Georges Argoud-Puy et René Cassin

Horaires Matin : 7H45 à 8H10 pour l'École maternelle Georges Argoud-Puy et de 7H45 à 8H40 pour l'École Maternelle René Cassin.

Horaires Soir : 16H10 (16H20 pour René Cassin maternelle) /17H30

Les responsables d'accueils périscolaires ainsi que les ATSEM et les animateurs vacataires encadreront le temps périscolaire comme en situation normale. Ils pourront aider l'équipe enseignante à gérer l'accueil des familles et de leurs enfants.

Les temps d'accueil périscolaires se font dans les classes ou dans les salles d'animation ou de motricité ou encore dans la cour des écoles si de faibles effectifs le permettent.
Pour l'école maternelle René Cassin, l'accueil du soir se fera, contrairement à l'accueil en situation normale, à la grille de l'école maternelle.

Restauration scolaire des Écoles Maternelle Georges Argoud-Puy et René Cassin

Horaires 11H20 à 13H10 pour l'École maternelle Georges Argoud-Puy et de 11H30 à 13H20 pour l'École Maternelle René Cassin.

La prise de repas se fait dans la salle de restauration scolaire pour l'École maternelle Georges Argoud-Puy et dans les classes pour l'École Maternelle René Cassin.

Le temps de sieste pour les maternelles est maintenu et est aménagé en rotations successives en fonction des effectifs et afin de respecter les règles sanitaires et les distanciations physiques.

Des temps en extérieur dans la cour d'école sont possibles et respecteront les délimitations des espaces prévus à cet effet. Les élèves peuvent y emmener la caisse individuelle de jeux mis à leur disposition.

Accueil périscolaire matin de l'École élémentaire René Cassin

Horaires : 7H45/8H50

Cet accueil se fait dans la salle du Petit Accueil en attendant le démarrage des cours de chaque groupe classe.

Les responsables d'accueils périscolaires sont en soutien des enseignants à la grille de l'école pour assurer la gestion de l'accueil et aider chaque enfant à respecter les cheminements prévus pour éviter les croisements et se diriger vers leurs salles.

Ils seront garants du lavage des mains de chaque enfant avant l'entrée en salle de classe.

Des animateurs évoluent en renfort afin de s'assurer de la bonne circulation des enfants.

Restauration périscolaire de l'École élémentaire René Cassin

Horaires : 11H15/13H45

La prise de repas froids collectifs fournis par Vercors Restauration se fait dans la salle de restauration scolaire. Afin de respecter au mieux le protocole sanitaire, 3 services successifs de repas sont organisés.

Pour chaque groupe classe, la pause méridienne est divisée en 3 temps : temps de repas/temps de jeux extérieur/temps d'animations en salle de classe.

La cour d'école sera divisée en espaces à l'intérieur desquels se succéderont en alternance les groupes classes.

Accueil périscolaire soir de l'École élémentaire René Cassin

Horaires : 16H15/17H30

Un départ échelonné est assuré. Les responsables d'accueils périscolaires se tiendront à la grille de l'école et appelleront par téléphone les animateurs référents des enfants dont les parents se présenteront. Ils veilleront au lavage des mains à la sortie de la salle.

D'autres animateurs se situeront sur le parcours afin de vérifier le respect des distances physiques.

En fonction des effectifs, un temps en extérieur peut être proposé dans l'attente des parents.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Accueils scolaires

DSDEN : 04 76 74 78 18

École élémentaire René Cassin

Direction école : 04 76 89 32 14 / 06 79 46 79 72

École maternelle René Cassin

Direction école : 0476894588

École maternelle Georges Argoud-Puy

Direction école : 0476893482

Médecine scolaire

Accueils périscolaires

Secrétariat du Service Scolaire et Périscolaire, Fanny Offredi: 04-76-89-69-14

Responsables d'accueil périscolaire :

École maternelle René Cassin, Alice Deloux : 06-80-82-20-65

École élémentaire René Cassin, Céline Hélias : 06-80-82-19-86

École Georges Argoud-Puy, Sébastien Quadrado : 06-22-59-52-20,

Coordinateur du Service Scolaire et Périscolaire, Cyrille Demarcq : 06-45-48-00-14

Cellule d'écoute à destination des familles créée par le Département de l'Isère : 0-800-00-38-38
(appel gratuit)

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 – 16h30